



AVIS PUBLIC

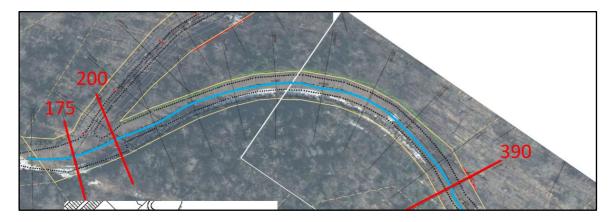
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance qui se tiendra le lundi le 16 décembre 2024, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse: Lot projeté 6 628 222

L'objet est :

- d'autoriser l'implantation d'une clôture en polypropylène alors que celui-ci ne fait pas partie d'un matériau prescrit pour une clôture par le Règlement de zonage;
- de régulariser la hauteur des talus variant entre 2,5 mètres et 16 mètres pour les sentiers alors que le Règlement prescrit que la hauteur d'un talus mesurée verticalement entre le pied et le sommet ne doit pas excéder 2 mètres;



Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogation mineure.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 25 novembre 2024.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA